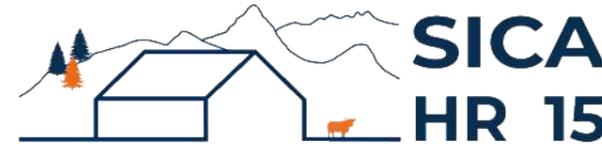


# DOSSIER DE PERMIS DE CONSTRUIRE



Habitat rural - Bâtiment agricole - Conception - Maîtrise d'œuvre

Maître d'ouvrage: **MALROUX Cécile**

**3 La Viguerie**

**15600 MAURS**

Localisation  
du projet :

**Grenier**

**15600 MAURS**

## Description du projet de construction

1- Un hangar bois semi-ouvert avec couverture photovoltaïque en extension de la stabulation existante à usage de fumière couverte + logement de VA en aire paillée d'une surface d'emprise au sol créée de 879 m<sup>2</sup>.

2- Le changement de couverture + pose de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments existants.

## Constitution du dossier

Formulaire de Demande de permis de construire Cerfa 13409-13

PC1a	Plan de situation IGN - Éch: 1/25000 <sup>e</sup>	PC4	Notice descriptive
PC1b	Document d'urbanisme	PC5a	Plan de façades - Éch: 1/200 <sup>e</sup>
PC1c	Plan cadastral - Éch: 1/2000 <sup>e</sup>	PC6	Document graphique d'insertion
PC2-5b	Plan de Masse et de toiture - Éch: 1/500 <sup>e</sup>	PC7-8	Document photographique
PC3	Plans en coupe - Éch: 1/500 <sup>e</sup>		



**SICA Habitat Rural - Cantal**  
**Architecte : Philippe HERNANDEZ**

26, rue du 139<sup>ème</sup> R.I - BP 239  
15002 AURILLAC Cedex  
Téléphone : 04 71 45 55 38

Tampon - Signature :

**A Aurillac, le 03/09/2024**

Dessiné par :

**Marion ARMANDET**

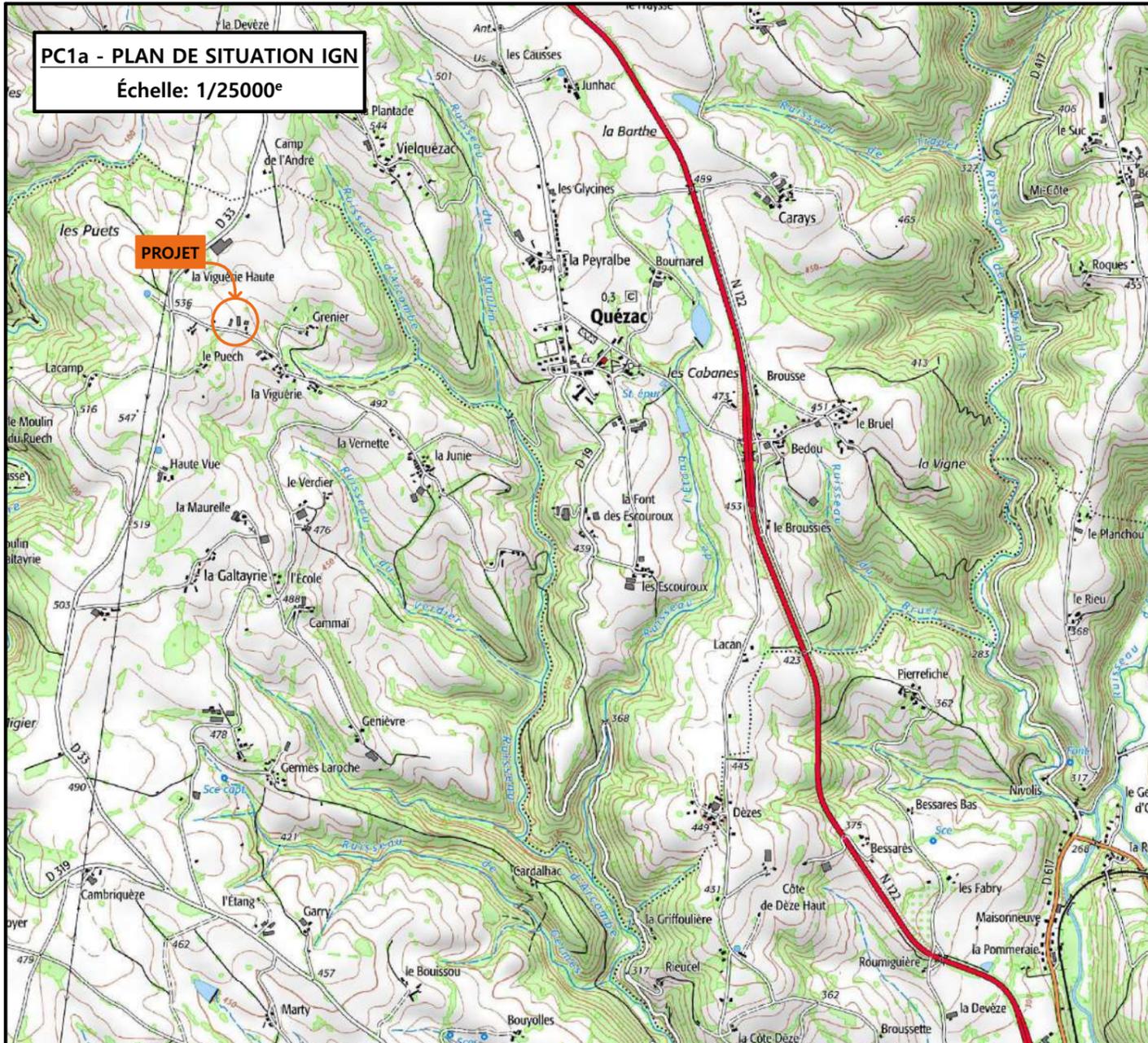
N° Client :	N° Document :	N° de page :
2036	PC01	1/7

Etablissement de plans pour seule DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE et ne saurait, de ce fait, servir en aucune manière de PLANS D'EXECUTION.

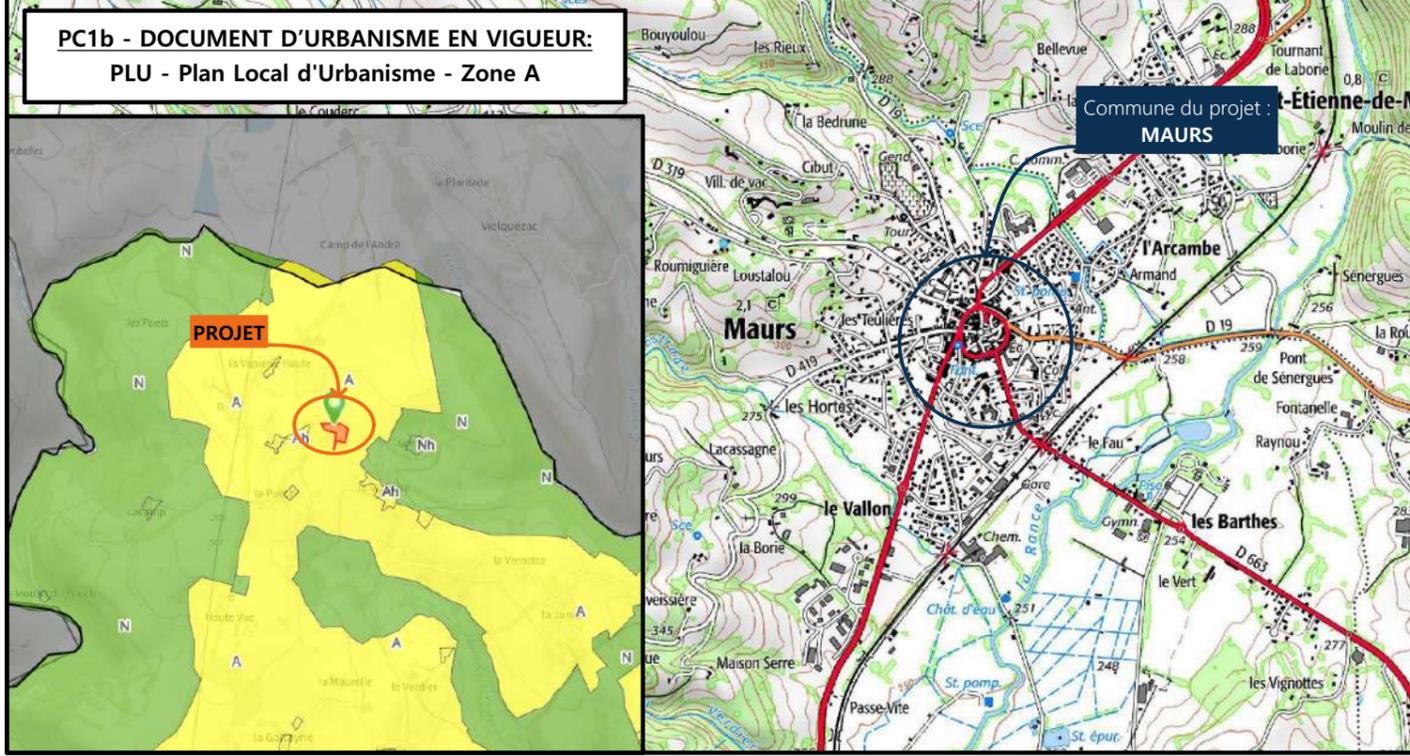
Les cotes de construction indiquées sur ces plans sont données à titre indicatif. Les entrepreneurs, chargés de la réalisation des travaux, devront, par corps d'état et après étude particulière, fournir les plans de détail et toutes les indications nécessaires à la parfaite exécution des travaux.

Les plans ainsi que l'implantation du bâtiment ont été dessinés sans étude de sol. Il conviendra de faire vérifier le projet auprès d'un professionnel compétent avant la réalisation des travaux.

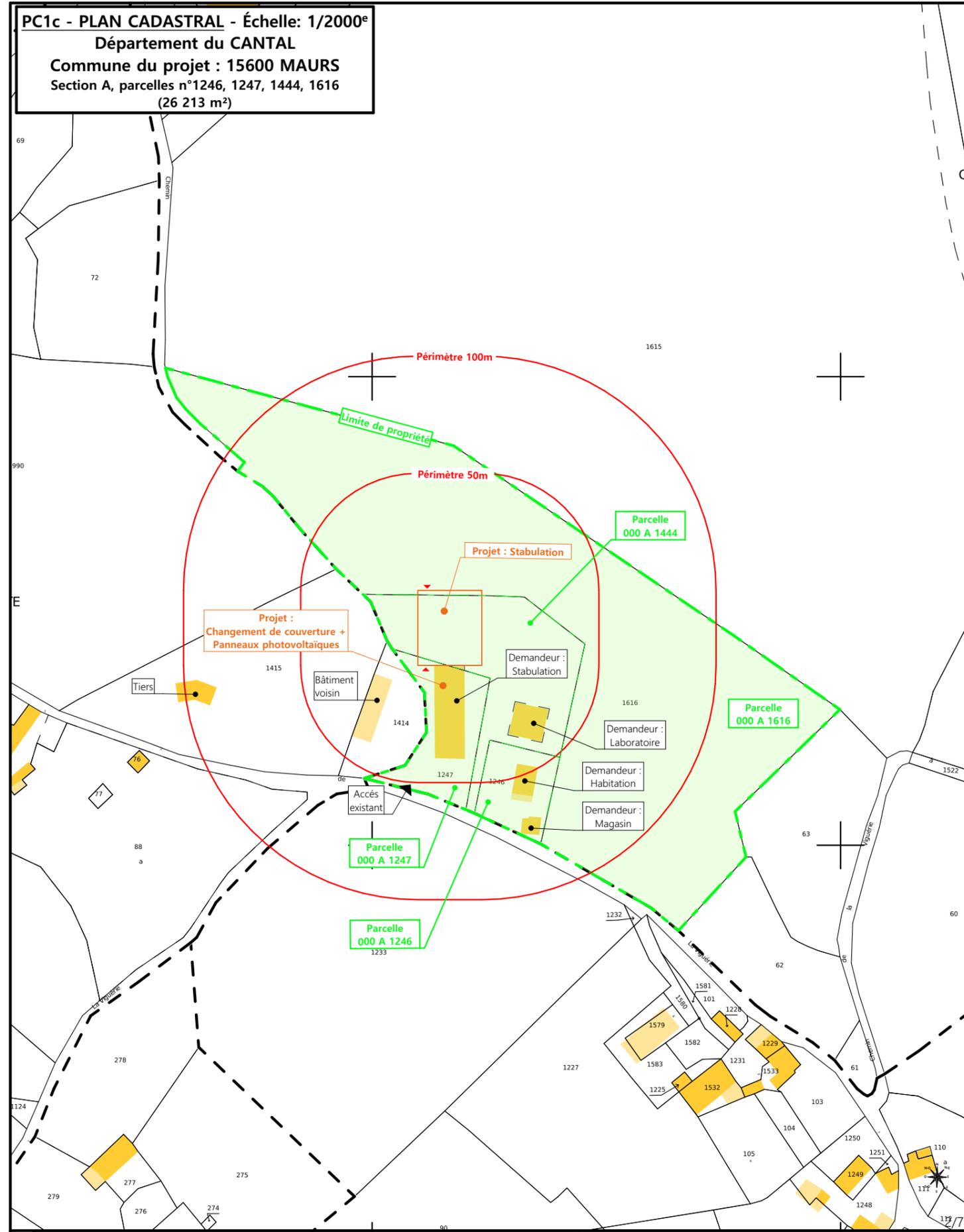
-	-	-	
-	03/09/2024	M.A.	Dossier initial, première édition.
<b>Ind</b>	<b>Date</b>	<b>Par</b>	<b>Modifications</b>



**PC1a - PLAN DE SITUATION IGN**  
Échelle: 1/25000<sup>e</sup>



**PC1b - DOCUMENT D'URBANISME EN VIGUEUR:**  
PLU - Plan Local d'Urbanisme - Zone A



**PC1c - PLAN CADASTRAL - Échelle: 1/2000<sup>e</sup>**  
Département du CANTAL  
Commune du projet : 15600 MAURS  
Section A, parcelles n°1246, 1247, 1444, 1616  
(26 213 m<sup>2</sup>)

N° Client : 2036

**Projet :** Construction d'une stabulation pour vaches allaitantes + Installation d'une centrale photovoltaïque sur le projet et les existants

**DOSSIER DE PERMIS DE CONSTRUIRE**

Maitre d'ouvrage : MALROUX Cécile      Adresse du projet : Grenier 15600 MAURS

**PLANS IGN / URBANISME / CADASTRE**

PC1a,b,c      Éch: Variée  
Aurillac, le 03/09/2024

Dessiné par : Marion ARMANDET

**SICA HR 15**  
Habitat rural - Bâtiment agricole - Conception - Maîtrise d'œuvre  
Architecte : Philippe HERNANDEZ



État Actuel

Bâtiment agricole  
Voisin

Tiers

Changement de couverture +  
Panneaux photovoltaïques  
sur bâti existants

Bâtiment agricole  
Voisin

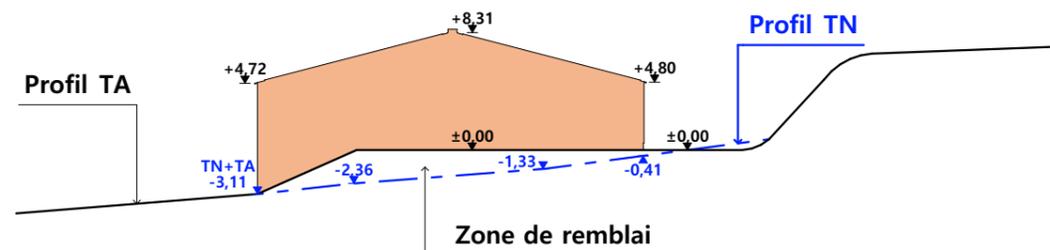
Chemin de la Viguérie



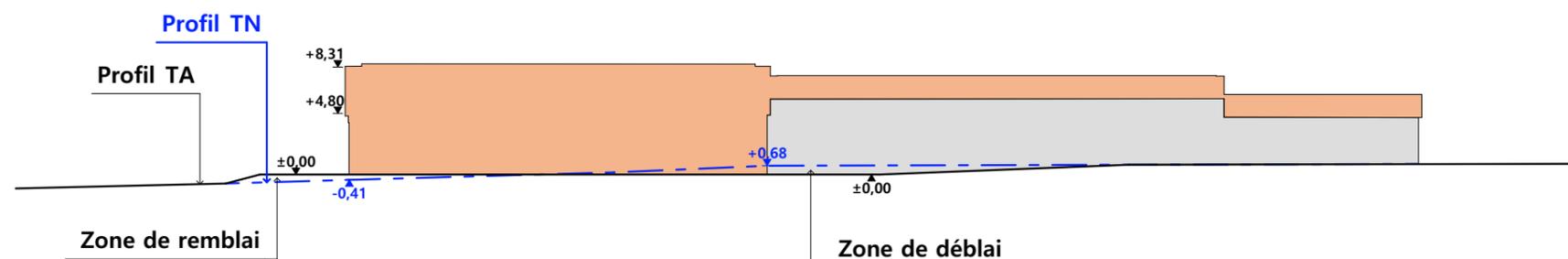
<p>Commune du projet : 15600 MAURS Section A, parcelles n°1246, 1247, 1444, 1616 (26 213 m²)</p>	<p>Raccordements AEP et EDF depuis les bâtiments existants Evacuation des EP vers le milieu naturel</p> <p>▶ Accès existant      ▶ Accès à créer</p> <p>±0,00 Niveau terrain naturel ±0,00 Niveau terrain aménagé</p>	<p>Surface d'emprise au sol créée : 879 m²</p> <p>Surface de plancher créée : 0 m²</p>	<p>N° Client : 2036</p> <p>Projet : Construction d'une stabulation pour vaches allaitantes + Installation d'une centrale photovoltaïque sur le projet et les existants</p> <p><b>DOSSIER DE PERMIS DE CONSTRUIRE</b></p> <p>Maitre d'ouvrage : MALROUX Cécile      Adresse du projet : Grenier 15600 MAURS</p>	<p>Dessiné par : Marion ARMANDET</p> <p><b>SICA HR 15</b></p> <p>Habitat rural - Bâtiment agricole - Conception - Maîtrise d'œuvre</p> <p>Architecte : Philippe HERNANDEZ</p>
<p>Altitude : 536 m</p>	<p><b>PLAN MASSE ET PLAN DE TOITURE</b></p>		<p>PC2-5b      Éch: 1:500 Aurillac, le 03/09/2024</p>	

# PC3 - PLANS EN COUPE

Échelle: 1:500<sup>e</sup>



Coupe T.N. AA



Coupe T.N. BB

- Bâtiment existant
- Bâtiment projeté

## PC4 - Notice descriptive

### 1- Aspect : projet et localisation

Le projet mené par Madame MALROUX consiste à construire :

- 1- Un hangar bois semi-ouvert avec couverture photovoltaïque en extension de la stabulation existante à usage de fumière couverte + logement de VA en aire paillée d'une surface d'emprise au sol créée de 879 m<sup>2</sup>.
- 2- Le changement de couverture + pose de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments existants.

Le siège d'exploitation est situé aux abords du lieu-dit cadastré "La Viguerie" sur la commune de MAURS (15600) - zonage A PLU DE MAURS.

Les constructions envisagées seront implantées sur les parcelles N° 1247, 1444 et 1616 de la section A (propriété du demandeur).

Le projet vise à concentrer l'activité agricole et tout ce qu'elle génère (odeurs, déplacement d'engins...) sur ce seul site d'exploitation ; ainsi, une étable traditionnelle obsolète pourra être déclassée.

Il n'y a pas d'habitation de tiers ni de point d'eau à moins de 50 m du projet (RSD).

Le projet a aussi pour objet de moderniser la structure d'exploitation et d'améliorer les conditions de travail et de logement des animaux.

### 2- Aspect : environnement

Les vaches allaitantes seront conduites en aire paillée. Le fumier très compact qui en proviendra sera curé durant l'hiver et déposé au champ sur la parcelle d'épandage dans les conditions réglementaires.

Le fumier issu du raclage de l'aire d'exercice quant à lui sera périodiquement entreposé dans la fumière existante qui sera couverte dans le cadre de ce projet.

### 3- Aspect : Impact sur le paysage (cf. document photographique)

De manière identique au bâti existant, les caractéristiques visibles des projets seront :

- **Charpente** : traditionnelle bois massif
- **Pente de toiture** : 26%
- **Couverture** : tôle acier anti-condensation de teinte gris graphite (RAL 7022) y compris tôle de rives et faîtière
- **Panneaux photovoltaïques** : gris sombre et mate y compris cadre de structure
- **Débord de toiture** : 30 cm
- **Bardage** : bois ajouré + translucides en partie haute / bois bouveté en partie basse
- **Porte sectionnelle** : tôle acier isolé teinte graphite RAL 7022
- **Translucide** : polycarbonate
- **Ventilation statique** : façade ouverte + bardage ajouré + faîtière ventilée
- **Maçonnerie** : banchée, lissée ton ciment brut sombre

Le terrain présentant une pente naturelle assez prononcée, un travail de terrassement en remblai sera nécessaire afin d'obtenir une plateforme d'implantation stabilisée en continuité de la fumière en chute existante.

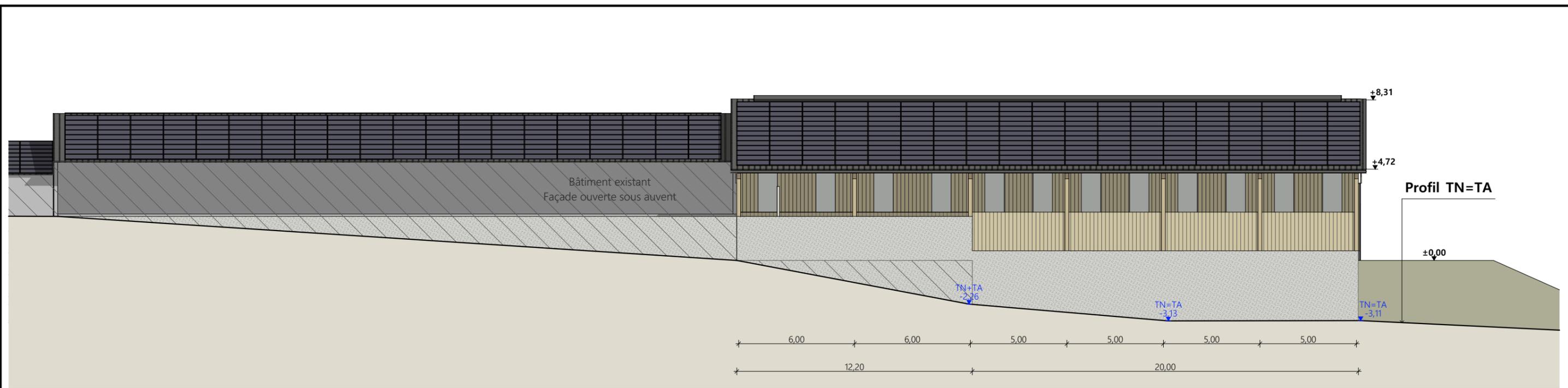
L'accès au site sera inchangé. Le pourtour (cours et abords) sera stabilisé par empierrement de blocage + couche d'empierrement de finition.

Les EP seront collectées et dirigées par gravité vers le milieu naturel.

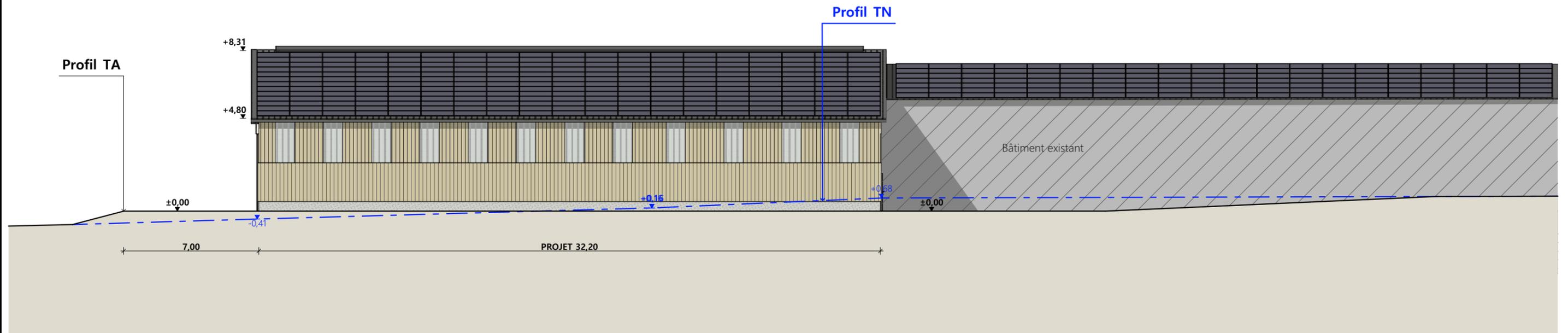
Le raccordement en eau et électricité se fera depuis les réseaux existants dans l'enceinte de la stabulation existante.

4/7

N° Client : 2036	Projet : Construction d'une stabulation pour vaches allaitantes + Installation d'une centrale photovoltaïque sur le projet et les existants		
	<b>DOSSIER DE PERMIS DE CONSTRUIRE</b>		
	Maitre d'ouvrage : MALROUX Cécile	Adresse du projet : Grenier 15600 MAURS	
<b>COUPE T.N. + NOTICE DESCRIPTIVE</b>		PC3-4	Éch: 1:500
		Aurillac, le 03/09/2024	
		Marion ARMANDET	Dessiné par : SICA HR 15
		Habitat rural - Bâtiment agricole - Conception - Maîtrise d'œuvre	
		Architecte : Philippe HERNANDEZ	



Façade Est Ouverte (Partie haute)



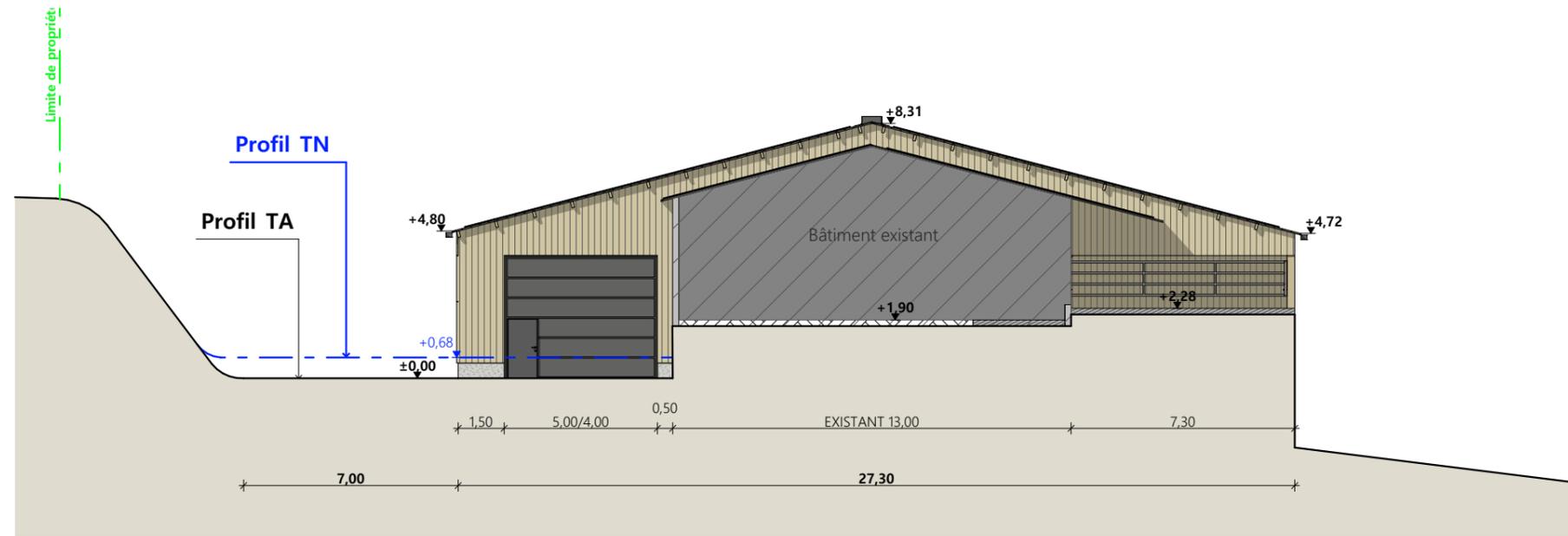
Façade Ouest

**Matériaux :**

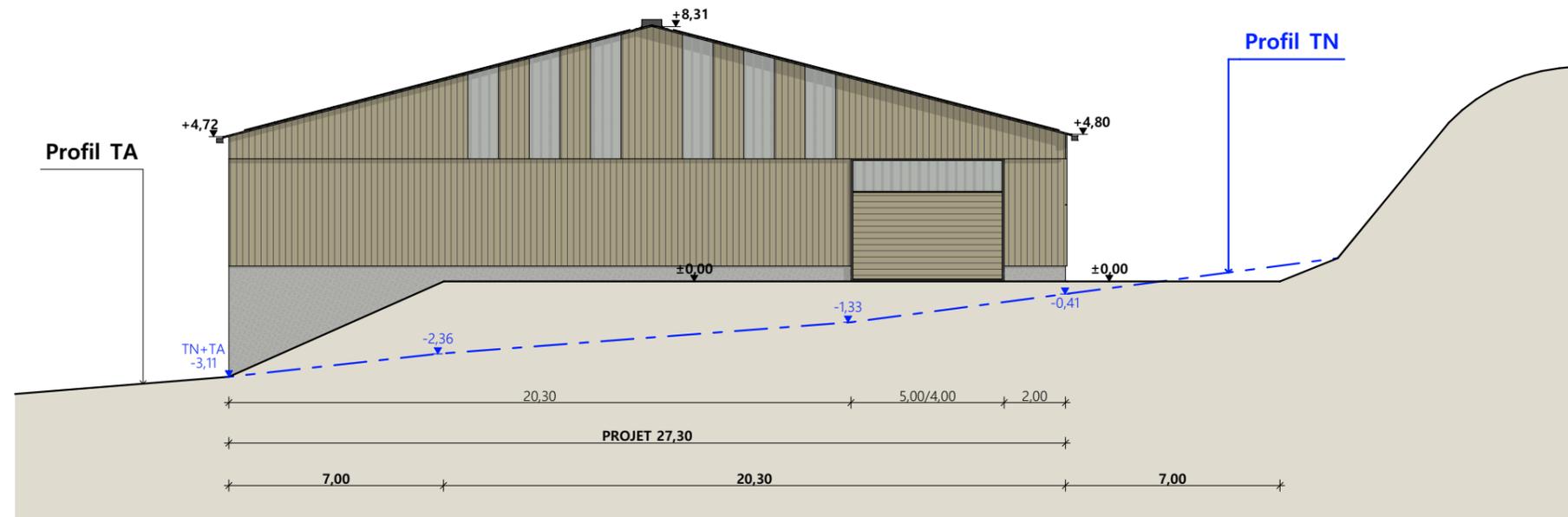
- Mçonnerie : - Longrine béton ht.0,50m et mur de soutènement béton ht.4,00m
- Bardage : - Bas bois plein + haut bois ajouré + 2 translucides/travée (Façade Nord)  
Bois plein + 4 translucides (Pignon Est). Bois plein (Pignon Ouest)  
Mur bois ht.2,00m (Façade Sud)
- Menuiseries : - Métallique RAL 7022 (porte sectionnelle) + porte bois avec bandeau polycarbonate
- Charpente : - Bois
- Couverture : - Acier anti-condensation RAL 7022 avec faitage ouvert-couvert + 100% panneaux photovoltaïques sur le projet et les bâtiments existants

N° Client : 2036	Projet : Construction d'une stabulation pour vaches allaitantes + Installation d'une centrale photovoltaïque sur le projet et les existants		Dessiné par : Marion ARMANDET	 Habitat rural - Bâtiment agricole - Conception - Maîtrise d'œuvre
	<b>DOSSIER DE PERMIS DE CONSTRUIRE</b>			
	Maître d'ouvrage : MALROUX Cécile		Adresse du projet : Grenier 15600 MAURS	
	<b>PLANS DE FACADES</b>		PC5a	Éch: 1:200

Aurillac, le 03/09/2024



Façade Sud



Façade Nord

**Matériaux :**

- Mçonnerie : - Longrine béton ht.0,50m et mur de soutènement béton ht.4,00m
- Bardage : - Bas bois plein + haut bois ajouré + 2 translucides/travée (Façade Nord)  
Bois plein + 4 translucides (Pignon Est). Bois plein (Pignon Ouest)  
Mur bois ht.2,00m (Façade Sud)
- Menuiseries : - Métallique RAL 7022 (porte sectionnelle) + porte bois avec bandeau polycarbonate
- Charpente : - Bois
- Couverture : - Acier anti-condensation RAL 7022 avec faitage ouvert-couvert + 100% panneaux photovoltaïques sur le projet et les bâtiments existants

N° Client : 2036	Projet : Construction d'une stabulation pour vaches allaitantes + Installation d'une centrale photovoltaïque sur le projet et les existants			Dessiné par : Marion ARMANDET	 Habitat rural - Bâtiment agricole - Conception - Maîtrise d'œuvres Architecte : Philippe HERNANDEZ	
	<b>DOSSIER DE PERMIS DE CONSTRUIRE</b>					
	Maitre d'ouvrage : MALROUX Cécile		Adresse du projet : Grenier 15600 MAURS			
	<b>PLANS DES PIGNONS</b>					PC5a   Éch: 1:200 Aurillac, le 03/09/2024

PC7 - Vue 2



PC6 - Vue 1

PC6 - Vue 1 Insertion

PC8 - Vue 3



N° Client : 2036	Projet : Construction d'une stabulation pour vaches allaitantes + Installation d'une centrale photovoltaïque sur le projet et les existants			Dessiné par : Marion ARMANDET	 <small>Habitat rural - Bâtiment agricole - Conception - Maîtrise d'ouvrage</small> Architecte : Philippe HERNANDEZ
	<b>DOSSIER DE PERMIS DE CONSTRUIRE</b>				
	Maitre d'ouvrage : MALROUX Cécile	Adresse du projet : Grenier 15600 MAURS			
	<b>DOCUMENT GRAPHIQUE</b>		PC6-7-8 Éch: sans		
			Aurillac, le 03/09/2024		

# DOSSIER TECHNIQUE - DÉTAILS



Habitat rural - Bâtiment agricole - Conception - Maîtrise d'œuvre

Maître d'ouvrage: **MALROUX Cécile**

**3 La Viguerie**

**15600 MAURS**

Localisation  
du projet: **Grenier**

**15600 MAURS**

## Description du projet de construction

1- Un hangar bois semi-ouvert avec couverture photovoltaïque en extension de la stabulation existante à usage de fumière couverte + logement de VA en aire paillée d'une surface d'emprise au sol créée de 879 m².

2- Le changement de couverture + pose de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments existants.

## Constitution du dossier

DET1	Vue au sol aménagement - Éch: 1/200 <sup>e</sup>		
DET2	Coupe de principe - Éch: 1/100 <sup>e</sup>		
DET3	Perspectives 3D		



Conseiller Bâtiment :

**Vincent CHARBONNEL**

Chambre d'agriculture du Cantal  
26, rue du 139<sup>ème</sup> R.I - BP 239  
15002 AURILLAC Cedex  
Téléphone : 04 71 45 55 00



**A Aurillac, le 03/09/2024**

Dessiné par :

**Marion ARMANDET**

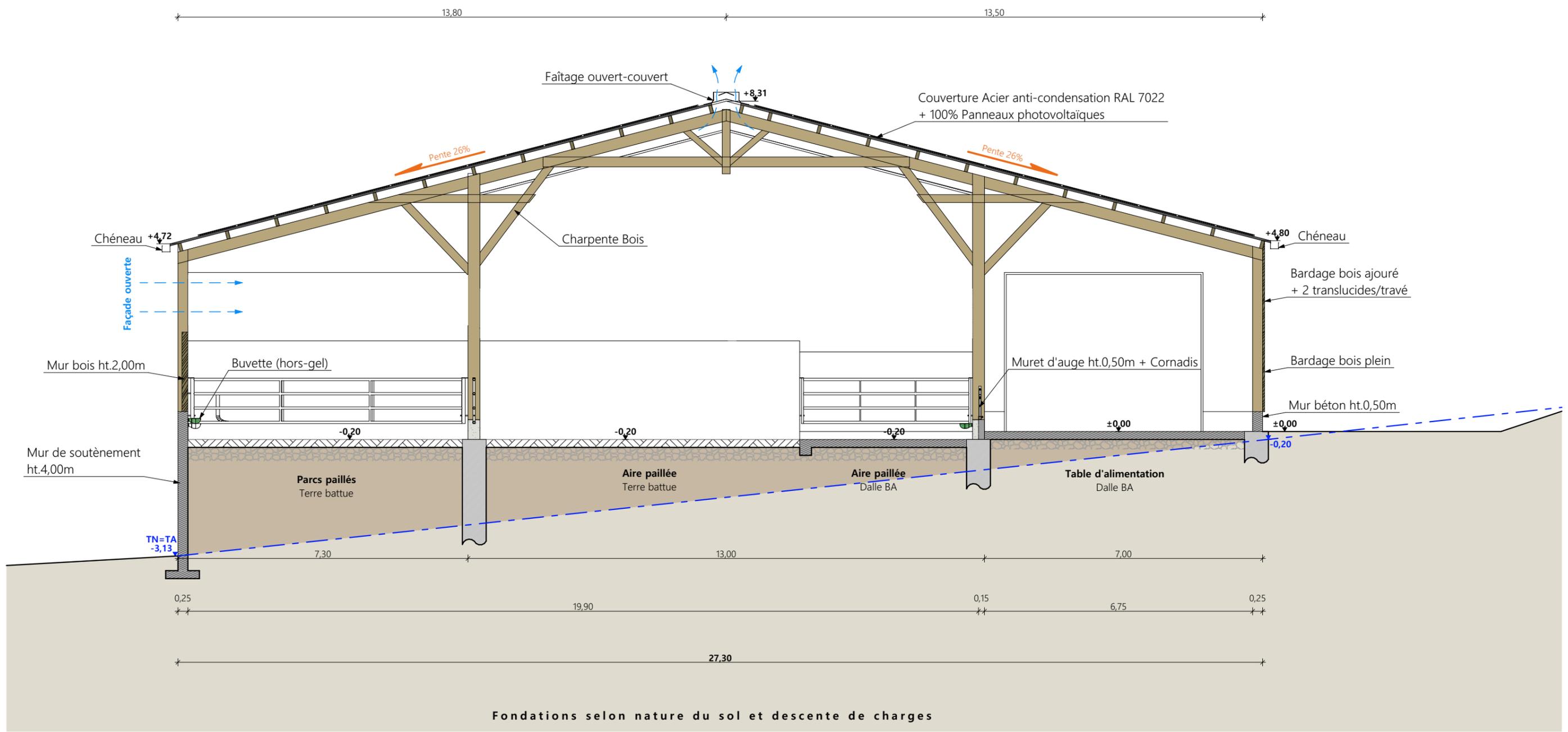
N° Client : 2036	N° Document : TECH01	N° de page : 1/5
---------------------	-------------------------	---------------------

Établissement de plans pour seule DEMANDE DE DOSSIER TECHNIQUE ET CONSEIL et ne saurait, de ce fait, servir en aucune manière de PLANS D'EXECUTION. Ils ne sont pas nécessaires pour l'instruction du permis de construire.  
Les cotes de construction indiquées sur ces plans sont données à titre indicatif. Les entrepreneurs, chargés de la réalisation des travaux, devront, par corps d'état et après étude particulière, fournir les plans de détail et toutes les indications nécessaires à la parfaite exécution des travaux.

Les plans ainsi que l'implantation du bâtiment ont été dessinés sans étude de sol. Il conviendra de faire vérifier le projet auprès d'un professionnel compétent avant la réalisation des travaux.

-	03/09/2024	M.A.	Dossier initial, première édition.
<b>Ind</b>	<b>Date</b>	<b>Par</b>	<b>Modifications</b>



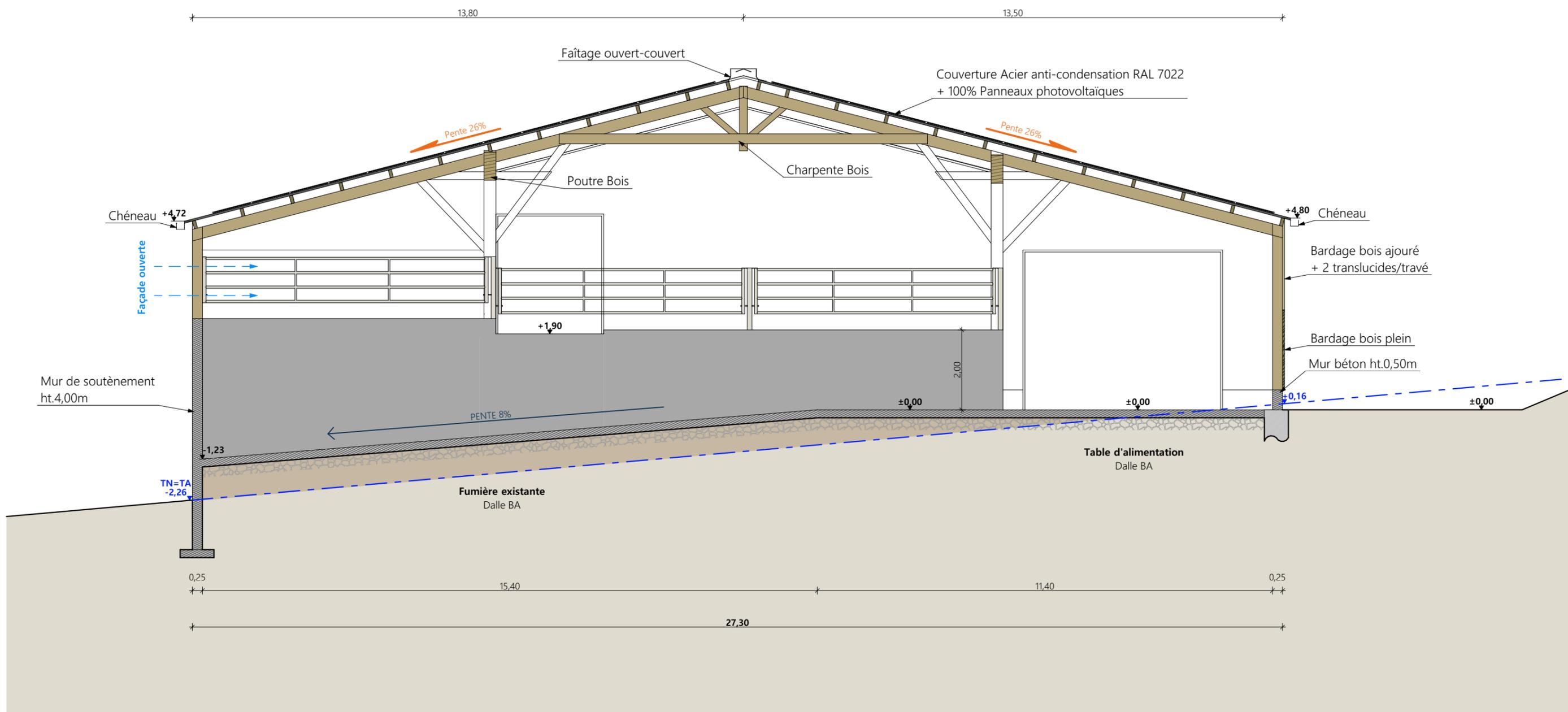


Coupe de principe AA

Fondations selon nature du sol et descente de charges

Projet : Construction d'une stabulation pour vaches allaitantes + Installation d'une centrale photovoltaïque sur le projet et les existants		Dessiné par : Marion ARMANDET	
DOSSIER TECHNIQUE - DÉTAILS		Maitre d'ouvrage : MALROUX Cécile - 3 La Viguerie 15600 MAURS	
COUPE DE PRINCIPE STABULATION		DET2	Éch: 1:100°
		Aurillac, le 03/09/2024	Conseiller Bâtiment : Vincent CHARBONNEL





Coupe de principe BB

Projet : Construction d'une stabulation pour vaches allaitantes + Installation d'une centrale photovoltaïque sur le projet et les existants			
<b>DOSSIER TECHNIQUE - DÉTAILS</b>			Dessiné par :
Maître d'ouvrage : MALROUX Cécile - 3 La Viguerie 15600 MAURS			Marion ARMANDET
<b>COUPE DE PRINCIPE FUMIERE</b>		DET2	Éch: 1:100 <sup>e</sup>
		Aurillac, le 03/09/2024.	Conseiller Bâtiment : Vincent CHARBONNEL





Projet : Construction d'une stabulation pour vaches allaitantes + Installation d'une centrale photovoltaïque sur le projet et les existants		Dessiné par : Marion ARMANDET		 CHAMBRE D'AGRICULTURE CANTAL
DOSSIER TECHNIQUE - DÉTAILS		Conseiller Bâtiment : Vincent CHARBONNEL		
Maitre d'ouvrage : MALROUX Cécile - 3 La Viguerie 15600 MAURS		Éch: sans		
PERSPECTIVES		DET3	Aurillac, le 03/09/2024	